



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E104898

VALABLE JUSQU'AU

15/06/2027

ÉDITÉ LE

22/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/10/2003

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SEDAN 450904131

Siret : 450 904 131 00056

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4026403

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78155242

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78155242

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : TECHNIQ BATIR

7 RUE JEAN-BAPTISTE LEFORT
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Téléphone : 03 24 26 70 34

Fax : 08 90 20 39 94

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@techniqbatir.fr

Responsabilité légale :

PONCELET JACKY LOUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL / PONCELET JESSY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	01/04/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	01/04/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	01/04/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	01/04/2026
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	01/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.